



Législature	: 2016 – 2021
Année	: 2017
Séance	: 1

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 3 AVRIL 2017

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	HOMMAGES	3
3.	ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 NOVEMBRE ET DU 2 DECEMBRE 2016	4
4.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
5.	ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER	4
6.	COURRIER.....	5
7.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	6
7.1	Votations du 12 février 2017	6
8.	PREAVIS 01/2017 : DEMANDE DE CREDIT POUR LA MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX COMMUNAUX DU FORUM AUX PRESCRIPTIONS DE PROTECTION INCENDIE	7
9.	PREAVIS 02/2017 : DEMANDE DE CREDIT POUR L'ASSAINISSEMENT DE TROIS PROPRIETES LE LONG DE LA ROUTE D'ORON.....	9
10.	ELECTION A LA DEUXIEME VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL COMMUNAL	12
11.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE.....	13
11.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	13
11.2	Informations données par M. Gilbert Regamey	13
	11.2.1 Route d'Oron.....	13
	11.2.2 Ancienne-Poste - Nialin	13
11.3	Informations données par M. Daniel Métraux.....	13
	11.3.1 Bâtiments	13
	11.3.2 ORPC Lavaux	13
	11.3.3 SDIS (service de défense incendie et de secours) Cœur de Lavaux	13
11.4	Informations données par M. Louis Pipoz	14
	11.4.1 Informatisation du complexe scolaire.....	14
	11.4.2 APERO.....	14
	11.4.3 ASIJ	14
11.5	Informations données par M. Jean-Claude Rochat	15
	11.5.1 Service des eaux.....	15
	11.5.2 ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois).....	15
12.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	15
12.1	Mot du Président du Conseil	16

Salutations

M. le Président ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la secrétaire du Conseil communal, M. l'Huissier et Mme et M. les représentants de la presse.

1. APPEL

- Présidence : M. Claude Lavanchy
- Sont excusés : M. Nicolas Reymond (en service sous les drapeaux)
M. Marc Cornut (hospitalisé à qui nous souhaitons un prompt rétablissement)
M. Philippe Grosfillier (heureux papa d'un troisième enfant depuis la veille)
- Arrivée tardive excusée : M. Bertrand Hochet - arrivé à 20 h. 15
- Absence non excusée : M. Stéphane Kay
M. Boris Müller
Mme Isabelle Müller
Mme Maud Müller
- Sont présents : 52 conseillères et conseillers, puis 53

2. HOMMAGES

En ce début d'année, plusieurs familles ont été endeuillées. Ainsi, M. André Félix, beau-père de Mme la Conseillère Nicole Félix, ancien Conseiller communal est décédé le 31 décembre 2016 ; Mme Géraldine Marro, belle-mère de la secrétaire du Conseil est décédée le 1^{er} février 2017 ; M. Joseph Pipoz, frère de M. Conseiller Municipal Louis Pipoz est décédé le 1^{er} février 2017 ; M. Dominique Dutoit, ancien Conseiller et Président du Conseil communal est décédé le 3 février 2017.

Mme la Syndique remercie le Président et souhaite également rendre hommage à M. Christian Poux décédé en début d'année. Il était un collègue très apprécié qui a laissé un grand vide au sein du service de la conciergerie et dans notre administration en général.

Au nom du Conseil communal et de la Municipalité, le Président tient ici à témoigner toute notre sympathie aux familles qui ont perdu un être cher et prie les Conseillères et les Conseillers de bien vouloir se lever pour un moment de silence en souvenir des personnes disparues.

3. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 NOVEMBRE ET DU 2 DECEMBRE 2016

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 21 novembre 2016. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet ledit procès-verbal au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 2 décembre 2016. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet ledit procès-verbal au vote. Il est accepté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour la rédaction de ces deux procès-verbaux.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 15 février 2017, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Hommages
3. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil communal du 21 novembre 2016 et du 2 décembre 2016
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Assermentation d'un nouveau Conseiller
6. Courrier
7. Communications du Bureau
8. Préavis 01/2017 : Demande de crédit pour la mise en conformité des locaux communaux du Forum aux prescriptions de protection incendie
9. Préavis 02/2017 : Demande de crédit pour l'assainissement de trois propriétés le long de la Route d'Oron
10. Election à la deuxième Vice-Présidence du Conseil communal
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

La démission de Mme Christine Rappaz, Conseillère communale, en date du 1^{er} décembre 2016 implique la vacance d'un siège attribué au parti Les Verts pour la législature 2016-2021. Le Bureau électoral, avec le soutien du Greffe municipal a invité le groupe politique concerné à pourvoir au siège vacant selon la procédure définie dans la loi sur l'exercice des droits politiques. Finalement, M. Samuel Jatton, né le 11 novembre 1995, étudiant, domicilié au chemin du Grammont 8, a été déclaré élu suite à son acceptation.

Le Président prie M. Samuel Jaton de venir prêter serment devant l'Assemblée, laquelle se tient debout.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Après la lecture du serment, le nouveau Conseiller est appelé par son nom, lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

Le président prend acte de la promesse et déclare M. Samuel Jaton membre du Conseil communal de Savigny pour la législature qui a débuté le 1^{er} juillet 2016 et se terminera le 30 juin 2021. Le Président l'invite ensuite à prendre place au sein de l'assemblée et lui distribue au passage le classeur des Règlements communaux (applaudissements).

6. COURRIER

M. le Président a reçu la correspondance suivante :

- Courrier électronique de la Municipalité de Savigny, du 20 décembre 2016, concernant l'inauguration de l'agrandissement du Collège du Raffort à Mézières, invitation qui a finalement été transmise à tous les membres du législatif de Savigny.
- Lettre de la Municipalité de Savigny, du 10 février 2017, invitant à convoquer le Conseil communal en séance ordinaire, le lundi 3 avril 2017 avec les différents points de l'ordre du jour demandés par la Municipalité.
- Courrier électronique du Greffe municipal, du 15 février 2017, concernant une soirée d'information organisée par l'Union des communes vaudoises avec pour thème « péréquation financière » ce jeudi 6 avril 2017, de 18 h. 30 à 20 h. 30 au Forum de Savigny, avec inscription obligatoire. Les Conseillères et Conseillers ont par ailleurs trouvé dans l'envoi du 27 février, avec la convocation au Conseil de ce soir, le *flyer* y relatif.

7. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président indique qu'au terme de la séance de ce soir, les membres des deux commissions *ad hoc* des préavis 01/2017 et 02/2017 sont priés de passer auprès de la secrétaire afin de recevoir leurs indemnités. Les délégués à l'ASIJ sont également priés de rejoindre la secrétaire à la fin de la séance pour recevoir leurs indemnités pour la période de juillet à décembre 2016.

Avant le début de la séance de ce soir, il a été remis à quelques Conseillères et Conseillers un document avec coupon-réponse, pour les coordonnées postales ou bancaires. Le Président se permet de rappeler qu'à la fin du mois de juin 2017, les Conseillères et les Conseillers recevront leurs indemnités pour leur participation aux séances du Conseil et il serait souhaitable que la secrétaire puisse défrayer l'ensemble du Conseil.

La séance du Conseil communal du vendredi 1^{er} décembre 2017 est déplacée au lundi 4 décembre 2017, à 18 h. 30. A l'issue de cette séance, une verrée sera offerte, selon le souhait de la Municipalité.

7.1 Votations du 12 février 2017

A l'art. 29 du Règlement du Conseil, il est précisé que le Président communique au Conseil le résultat des votes et des élections. En date du 12 février 2017, les citoyens suisses se sont déplacés pour donner leur avis sur trois objets fédéraux et un objet cantonal :

Trois objets fédéraux

Objet 1 - Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération

ACCEPTE A 60,40% AU NIVEAU FEDERAL
ACCEPTE A 72,80% AU NIVEAU CANTONAL
ACCEPTE A 74,35% AU NIVEAU DU DISTRICT
ACCEPTE A 71,15% AU NIVEAU COMMUNAL

Objet 2 - Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération FORTA

ACCEPTE A 62,00% AU NIVEAU FEDERAL
ACCEPTE A 74,20% AU NIVEAU CANTONAL
ACCEPTE A 76,50% AU NIVEAU DU DISTRICT
ACCEPTE A 75,90% AU NIVEAU COMMUNAL

Objet 3 - Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)

REFUSE A 59,10% AU NIVEAU FEDERAL
ACCEPTÉ A 51,30% AU NIVEAU CANTONAL
ACCEPTÉ A 56,40% AU NIVEAU DU DISTRICT
ACCEPTÉ A 54,90% AU NIVEAU COMMUNAL

Un objet cantonal

Objet 1 - Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

ACCEPTÉ A 55,50% AU NIVEAU CANTONAL
REFUSE A 50,02% AU NIVEAU DU DISTRICT
REFUSE A 55,20% AU NIVEAU COMMUNAL

La participation s'est élevée :

A 46,00% AU NIVEAU FEDERAL
A 48,50% AU NIVEAU DU CANTON
A 55,00% AU NIVEAU DU DISTRICT
A 56,00% AU NIVEAU COMMUNAL

8. PREAVIS 01/2017 : DEMANDE DE CREDIT POUR LA MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX COMMUNAUX DU FORUM AUX PRESCRIPTIONS DE PROTECTION INCENDIE

M. le Conseiller Philippe Grosfillier, rapporteur, étant absent, le Président invite M. le Conseiller Thierry Verreyt à prendre sa place afin de lire les conclusions de la Commission ad hoc devant l'assemblée.

Conclusions

Après avoir tenu compte des informations portées à sa connaissance, la commission, à l'unanimité, vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité la demande de crédit de CHF 146'900.00 TTC (cent quarante-six mille neuf cents francs) pour les travaux de mise en conformité des locaux communaux du Forum aux prescriptions incendie, tels que décrits dans le préavis 01/2017.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Le Président invite ensuite M. le Conseiller Philippe Berthoud, rapporteur, à lire les conclusions de la CoFin.

Conclusions

Cet investissement permettra la mise en conformité des locaux communaux du Forum au regard des prescriptions de protection incendie, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

La Cofin est toujours très attentive à l'évolution de la situation des ressources financières de la commune. Néanmoins, compte tenu de la nécessité de cet aménagement afin de répondre aux normes actuelles de protection incendie imposées par le législateur et surtout pour la sécurité des utilisateurs des locaux communaux du Forum, la CoFin a estimé que la priorité de cet investissement l'emporte sur les réserves marquées par l'accroissement de la dette communale.

Dès lors, la CoFin accepte à l'unanimité de ses membres présents le préavis 01/2017.

La CoFin vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 146'900.00 (cent quarante-six mille neuf cents francs) pour les travaux de mise en conformité des locaux communaux du Forum aux prescriptions de protection incendie, tels que décrits dans le préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Le Président remercie les Commissions et leurs rapporteurs pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Conseiller André Peissard a compris que cette mise en conformité découle de recommandations d'un bureau spécialisé. Il souhaiterait néanmoins savoir si l'ECA a été contacté sur le bien-fondé de ces travaux de sécurisation. Dans la négative, serait-il possible de contacter l'Etablissement cantonal afin de connaître sa position s'agissant de ces travaux ?.

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'il s'agit, dans un premier temps, de faire les travaux de mise en conformité, puis, dans un second temps, de contacter l'ECA afin qu'il procède au contrôle desdits travaux et atteste de leur bonne exécution. « Les normes seront bien évidemment respectées et il ne devrait y avoir aucun souci de ce côté-là ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 01/2017.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°01/2017 du 15 février 2017,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 146'900.00 (cent quarante-six mille neuf cents francs) pour les travaux de mise en conformité des locaux communaux du Forum aux prescriptions de protection incendie, tels que décrits dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis est accepté à une évidente majorité avec une abstention.

9. PREAVIS 02/2017 : DEMANDE DE CREDIT POUR L'ASSAINISSEMENT DE TROIS PROPRIETES LE LONG DE LA ROUTE D'ORON

Le Président prie M. le Conseiller Alexandre Dubas, rapporteur, de lire devant l'assemblée les conclusions de la Commission *ad hoc*.

En préambule, M. le Conseiller Alexandre Dubas précise qu'une erreur s'est glissée, en page 1 du rapport, sous chiffre 2. Situation. Ainsi il faut lire : « Ces trois propriétés vont, dans un futur déjà planifié, se transformer en **6** logements » et non en **10** logements.

Conclusions

En conséquence, considérant que :

- le bien-fondé et l'utilité d'un tel raccordement pour plusieurs propriétaires,
- le fait de profiter du réaménagement de la route d'Oron par le Canton, nous profitons d'un coût d'aménagement relativement bas,
- les normes d'épuration devenant de plus en plus contraignantes et appliquées à la lettre par le Canton, nous amèneraient à la réalisation de ces travaux tôt ou tard,

la commission propose, à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter la résolution suivante :

- 1. D'accorder à la Municipalité, un crédit de CHF 152'000.00 (cent cinquante-deux mille francs) pour l'installation d'une conduite pour l'assainissement de trois propriétés le long de la route d'Oron.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Le Président invite ensuite M. le Conseiller Philippe Grandgirard, rapporteur, à lire les conclusions de la CoFin.

Conclusions

Cet investissement permettra le prolongement de la mise en conformité du réseau de collecte des eaux usées raccordées à l'épuration.

La CoFin est toujours très attentive à l'évolution de la situation des ressources financières de la commune. Néanmoins, compte tenu de l'opportunité présente pour la rénovation de la route d'Oron, elle accepte, à l'unanimité de ses membres présents, le préavis 02/2017.

La CoFin vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 152'000.00 (cent cinquante-deux mille francs) pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Le Président remercie les Commissions et leurs rapporteurs pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Conseiller André Mennet souhaiterait savoir, lorsqu'il est fait mention de la canalisation en PE avec enrobage béton, s'il s'agit de PE emboîté ou soudé. De plus, et au vu de la déclivité de la route, le diamètre indiqué de 250 mm paraît très important. S'agit-il vraiment d'un problème de caméra ou un tuyau d'un diamètre de 200 mm aurait-il suffi ? Enfin, M. Mennet souhaiterait connaître le nom du bureau d'ingénieurs en charge de ce projet.

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT indique que les canalisations sont en PVC emboîté et que l'enrobage béton se fait parce la DGEMER fait également les canalisations d'eau claire. «Et comme on passe juste en dessous, alors on fait un enrobage global ». Quant au diamètre, il s'agit de faciliter la visite caméra. De plus, c'est la norme minimale sur le réseau public au niveau des canalisations d'évacuation des eaux. Enfin, c'est le bureau SD Ingénieurs - déjà impliqué dans les travaux dans la partie entrée du village - qui est en charge de ce projet.

M. le Conseiller André Peissard relève que deux phrases du rapport de la commission l'interpellent. La première concerne les 6 ou 10 logements. Il souhaiterait savoir comment on arrive à ce nombre de logements. De plus, il aimerait des précisions sur le « flou » perceptible quant à la convention avec Forel.

M. le Conseiller Boris Hornemann, président de la Commission ad hoc confirme qu'il s'agit bien de 6 logements et non de 10.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat relève que la convention avait été signée à l'époque entre Forel et Savigny en fonction des échanges de procédés pour la prise en charge des eaux usées et la distribution d'eau potable. Cette convention va dans les deux sens. « Cela signifie que si Savigny distribue ses eaux usées ou son eau potable à Forel, elle facture à ses conditions en fonction du règlement et Forel refacture selon son règlement. Si Forel nous distribue de l'eau ou si on prend en charge l'épuration de Forel, on refacture à Forel selon nos conditions et Forel facture à ses citoyens selon ses conditions ».

M. le Conseiller André Peissard relève encore « en effet, il y a trois propriétés et j'imagine qu'il y a déjà des logements et si je lis bien la phrase on va créer six nouveaux logements. Pouvez-vous expliquer la situation actuelle et comment on va arriver à ces six logements ».

M. le Conseiller Boris Hornemann précise qu'il y a actuellement trois habitations. « La première, située en bord de route, en descendant à droite (propriété 766) qui comporte deux logements. On trouve ensuite la propriété 962, la plus éloignée de la route, qui va être rapidement transformée ; c'est une demande du propriétaire d'être raccordé aux eaux usées ; il y aura là trois logements. Enfin, la troisième propriété 765, actuellement non habitée, sera transformée en habitation ».

M. le Conseiller André Mennet souhaiterait savoir si la maison située au chemin du Bossu, anciennement Martinet, est déjà épurée.

M. le Conseiller Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'il s'agit du dernier bien-fonds au sujet duquel il n'a pas encore obtenu l'information de la DGE. Il a envoyé un *mail* mais attend toujours une réponse. « Cette habitation est sauf erreur toujours en épuration individuelle. Il s'agirait ainsi d'une propriété supplémentaire qui pourrait venir se raccorder, pour Savigny ».

M. le Conseiller André Mennet intervient en demandant « si on regarde plus loin vers la maison de La Combe, est-ce qu'elle sera incluse, parce que si on fait quelque chose on le fait pour toute la verticale ou bien on ne fait qu'un petit bout ? ».

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que pour l'instant les travaux n'ont pas été plus loin parce que les canalisations mises en place le sont uniquement sur le bord de route, et non sur les propriétés. Les raccordements sont à la charge des propriétaires.

M. le Conseiller André Peissard souhaite revenir sur la participation des propriétaires. « Si je comprends bien certains propriétaires désirent cet assainissement. Est-ce un projet à plus-value, éventuellement c'est à la Municipalité d'en décider. Ce que j'aimerais dire c'est que par rapport à tous ces projets d'assainissement qui ont eu lieu ces dernières années et celui qui est mentionné dans le projet où il y a eu une participation des propriétaires, donc on change de mode de participation et je trouve un peu délicat de modifier, à chaque projet d'assainissement le mode de financement des propriétaires parce que chacun y trouvera son compte par rapport au passé ».

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT rappelle que c'est un choix qui a été fait. « La commune fait la canalisation principale et les propriétaires viennent, à leur frais, s'y raccorder. La taxe de raccordement est refacturée ensuite ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 02/2017.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le rapport municipal n°02/2017 du 16 février 2017,
- OUI le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 152'000.00 HT (cent cinquante-deux mille francs) pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Le Président soumet le rapport au vote. Le préavis 02/2017 est accepté à l'unanimité.

10. ELECTION A LA DEUXIEME VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL COMMUNAL

Il s'agit de remplacer Mme Christine Rappaz qui a démissionné le 1^{er} décembre 2016. Le mode de nomination est précisé à l'art. 14 du Règlement du Conseil communal. Le Président attend une/des proposition/s pour l'élection du deuxième vice-président.

M. le Conseiller Peter Weier prend la parole et propose Mme Josée Martin comme deuxième vice-présidente.

Un seul candidat étant présenté pour pourvoir le poste de deuxième vice-président, il s'agit d'une élection tacite. Mme Josée Martin est élue deuxième vice-présidente du Conseil communal (applaudissements).

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

11.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe le Conseil qu'en ce qui concerne le personnel communal, Mme Justine Pasche, qui avait déjà travaillé en tant qu'intérimaire depuis l'été 2016, a été engagée au taux de 50% au sein du service de l'administration. Mme la Syndique lui souhaite la bienvenue, tout comme elle souhaite aux Conseillères et aux Conseillers de joyeuses fêtes de Pâques.

11.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

11.2.1 Route d'Oron

M. le Municipal Gilbert Regamey indique que les travaux sur la partie communale de la route d'Oron devraient être réalisés à la fin du mois d'août, soit après les vacances de chantier.

11.2.2 Ancienne-Poste - Nialin

Les travaux avaient été annoncés pour le mois d'avril. Ceux-ci ont été repoussés pour avoir lieu durant les vacances scolaires, pour essayer d'avoir le moins de circulation possible durant les travaux. Cela règlera aussi le problème des bus scolaires. Ces travaux devraient normalement être terminés avant la rentrée scolaire.

11.3 Informations données par M. Daniel Métraux

11.3.1 Bâtiments

M. le Municipal Daniel Métraux relève qu'il y a eu une fuite d'eau à l'ancien collège et la villa des maîtres. Cela se situe sur la partie privée, après la vanne d'entrée. Cela incombe aux bâtiments et non pas au service des eaux. Il y aura très certainement une demande de crédit complémentaire qui sera présentée au mois de juin.

Les travaux de réfection d'isolation de la toiture de l'Agora : l'Agora est couvert depuis quelques temps et les travaux se déroulent sous cet abri. Grâce à une météo clémente, les travaux avancent très bien, il y a même de l'avance sur le planning. La toiture a été refaite au complet, la charpente était en très mauvais état. Ainsi, donc ont été refaites la charpente et l'isolation. De plus, 100m² de panneaux photovoltaïques seront posés du côté sud ces prochains jours.

11.3.2 ORPC Lavaux

Selon les directives cantonales, les trois ORPC de la région, à savoir Pully, Lavaux et Oron doivent fusionner. Un groupe de travail a été mis en place et étudie actuellement les statuts. Une commission sera ensuite nommée au sein du conseil pour travailler sur ces statuts. Une présentation pour les Conseils va être faite, le 18 mai 2017, à Paudex. Toute personne intéressée peut s'y rendre.

11.3.3 SDIS (service de défense incendie et de secours) Cœur de Lavaux

Dès 2018 et pour les prochaines années, des changements vont intervenir au sein de l'état-major ; en particulier un changement de commandant ainsi que des changements de responsables au sein du DAP (détachement d'appui) et du DPS (détachement premiers secours).

11.4 Informations données par M. Louis Pipoz

11.4.1 Informatisation du complexe scolaire

M. le Municipal Louis Pipoz relève que « ça fonctionne ». A la grande satisfaction des utilisateurs et du CTIP, qui remercie la Commune d'avoir fait ces travaux. Par ailleurs, financièrement parlant, le préavis 09/2016 accepté mentionnait une demande de crédit à hauteur de CHF 130'000.00 ; les adjudications se montaient à CHF 129'326.45 ; la facture finale s'élève à CHF 119'297.25, ce qui représente une économie de CHF 9'029.30.

11.4.2 APERRO

Concernant les parascolaires, soit les Potirons, Mme Isabelle Oertlé part à la retraite à la fin de cette année scolaire. L'APERRO a engagé une remplaçante en la personne de Mme Natacha Wicht, qui va travailler « en doublure » avec Mme Oertlé durant les mois de mai et juin 2017 et commencera officiellement comme directrice le 1^{er} août 2017.

11.4.3 ASIJ

En date du 15 février 2017, le Conseil intercommunal de l'ASIJ a accepté le préavis 01/2017, soit une demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de faisabilité d'une infrastructure scolaire sur le site de Carouge, commune de Jorat-Mézières. Le rapport sera très probablement disponible dans le courant du mois de juin. C'est à ce moment-là que l'on saura, de manière précise, quelle sera l'infrastructure à construire sur Carouge.

L'inauguration de l'agrandissement du Raffort a eu lieu. Cela a permis de déplacer les élèves qui étaient jusqu'alors dans les porta-cabines. Les nouvelles classes ont été équipées avec du nouveau matériel. Quant au matériel scolaire qui se trouvait dans les porta-cabines, il venait de différents lieux. S'il n'était pas « en bout de course », il était très dépareillé. Certaines choses étant toutefois encore fonctionnelles, elles ont été données à l'association *Help Syria*.

M. le Municipal Louis Pipoz nous donne lecture de la lettre reçue de *Help Syria* par le Président du Codir de l'ASIJ.

« Cher Monsieur Cherpillod,

Au nom de tous les membres de l'équipe de Help Syria et des bénéficiaires de l'association, nous vous remercions infiniment pour vos dons de matériel scolaire. En partie grâce à cela une école va prochainement ouvrir ses portes dans la ville Jarabulus. C'est avec des personnes comme vous que l'association parvient à réaliser de nombreux projets visant à aider des civils victimes de la guerre en Syrie.

Avec tous nos remerciements, veuillez recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.

Carole Lettry et les membres de l'association Help Syria ».

11.5 Informations données par M. Jean-Claude Rochat

11.5.1 Service des eaux

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient brièvement sur les fuites survenues. Le début de l'année a été un peu « chaud ». En janvier, s'est trouvée une fuite au chemin de Courtaraye puis deux fuites en février, début mars, aux Miguettes, à la hauteur de l'embranchement sur l'ancien collège et enfin une autre vers l'immeuble du chemin du Bugnon, avec inondation d'une cave. Cela tend à démontrer que les canalisations doivent être entretenues et certaines, en bout de course, doivent être remplacées comme toute la distribution de la zone de la Coop. On essaie toutefois d'attendre le plan de quartier.

11.5.2 ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois)

Rien de spécial à signaler. Attention aux contrôles radar. Savigny a fait l'acquisition d'un radar pédagogique *smiley* ☺ qui sera mis en place par la Voirie et de temps en temps par la police. Ce *smiley* est un peu plus convivial et coloré et dit « merci ».

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Conseiller Jacques Cornut a une question pour le Conseiller Municipal Daniel Métraux concernant l'Eglise. L'horloge n'est jamais à l'heure ; « avez-vous trouvé des pièces pour la mettre à l'heure ? ».

M. le Municipal Daniel Métraux avoue qu'effectivement il y a des petits soucis avec cette vieille machinerie. Une entreprise est chargée de suivre cette mécanique pour les réparations. Elle est déjà intervenue l'année passée et doit revenir pour procéder à un contrôle. « Ce ne sont en règle générale pas des grosses choses mais des petites choses en laiton qui lâchent. Bref, c'est une vieille machinerie qu'il faut entretenir et il y des jours où ça ne fonctionne pas ; on fait au mieux ».

Mme la Conseillère Nicole Félix souhaite revenir sur la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Agora. « Tout d'abord, félicitations, je suis très contente, mais au regard de la CoFin, j'ai ma petite ampoule qui s'est allumée, parce que nous n'avons pas vu passer de crédit d'investissement. Or, je ne pense pas que ces travaux soient dans le crédit cadre parce que c'est un nouvel investissement et une nouvelle construction et je souhaiterais savoir comment cela sera géré ».

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'effectivement les panneaux photovoltaïques ont été englobés dans les travaux de l'Agora. « Un montant avait été estimé, à l'époque, et on rentre largement dans le tir de ces travaux en ajoutant en plus les panneaux. C'est donc de la plus-value que nous avons pu mettre avec un montant même en-dessous de ce qui était prévu ».

Mme la Conseillère Nicole Félix demande encore ce qu'il en est de la redevance. « Pour la STEP il y a une convention, sauf erreur avec la Romande Energie qui nous verse un certain montant, dans ce cas-là est-ce que l'électricité va être consommée par la Commune ? ».

M. le Municipal Daniel Métraux relève que c'est une bonne question ; « il ne s'agit pas de la STEP mais de la déchetterie des Gavardes. Alors effectivement un maximum d'énergie sera utilisée sur place, pour les locaux communs qui sont de gros consommateurs, entre autre la ventilation du Tea Room. On profite de ces panneaux pour la consommation de ce bâtiment ».

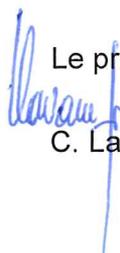
12.1 Mot du Président du Conseil

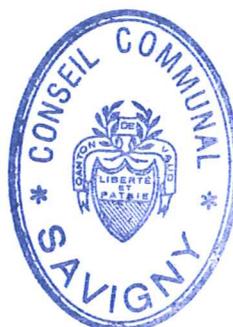
Le Président constate que M. le Conseiller Bertrand Hochet a rejoint notre séance et qu'il est bien évidemment autorisé et même invité à prendre place au sein de l'assemblée et de ne pas rester dans le public.

Le Président clôt la séance et rappelle qu'à la fin du mois, le 30 avril 2017, il y a des élections cantonales. « Il y a parmi nous huit candidats qui briguent un siège au Grand Conseil vaudois. Je m'adresse aux prétendants. Dans un mois vous serez fixés sur votre sort, mais d'ici-là, je vous souhaite une campagne riche en rencontres et fructueuse ».

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 21 h. 00.


Le président
C. Lavanchy



La secrétaire

M. Marro